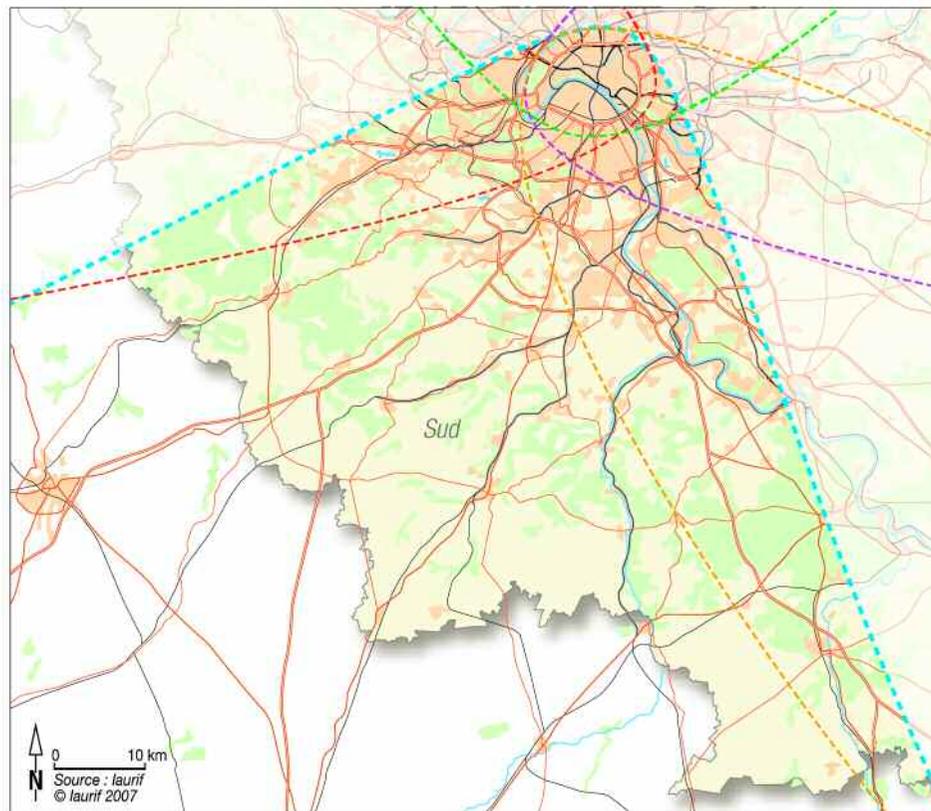


(«casiers» d'écrêtement des crues) et la protection des espaces déversoirs de crues en Île-de-France devront être complétées par des aménagements dans les régions limitrophes de ce faisceau.

Le projet de PNR du Bocage gâtinais s'inscrit dans une logique interrégionale. D'autres projets de coopération interrégionale pourront être engagés dans plusieurs domaines : protection du grand arc régional de biodiversité (via le massif de Fontainebleau et la vallée de La Bassée), développement touristique (véloroutes vers la Loire, la Bourgogne et la Champagne, tourisme fluvial sur la Seine, le Loing et l'Yonne), développement économique en synergie avec les pôles voisins (Montargis, Sens, Nogent-sur-Seine).



Le faisceau Sud

Le faisceau Sud comprend le sud de Paris, le sud des Hauts-de-Seine, l'ouest du Val-de-Marne, l'Essonne et la moitié sud des Yvelines. Il s'inscrit en relation avec la région Centre. L'agglomération centrale se termine «en doigts de gant» dans l'espace rural de la ceinture verte, cernant de vastes superficies d'agriculture périurbaine qui forment autant

de «poumons verts» d'intérêt métropolitain : plaines de Versailles, de Saux-les-Chartreux, plateau de Saclay. La vallée de la Bièvre pénètre le tissu urbain. Au-delà s'étendent de grands massifs boisés et des plateaux agricoles en contact avec la Beauce, maillons essentiels du grand arc biologique du sud de l'Île-de-France.

Le faisceau Sud compte à la fois de nom-

breux emplois métropolitains supérieurs et un fort pourcentage de ménages aisés. Pour autant, plusieurs territoires sont concernés par des enjeux de restructuration du tissu urbain et social (Trappes, Les Ulis, le nord-est de l'Essonne avec Grigny, Évry, Corbeil-Essonnes...). En cœur d'agglomération, se maintiennent plusieurs communes au tissu social mixte, telles que Malakoff, Bagneux, Gentilly, Arcueil, Cachan, Villejuif, jouant un rôle important.

Conforter le rayonnement international de l'Île-de-France

Le faisceau Sud comprend le «Cône sud de l'innovation», qui part des arrondissements centraux de Paris, siège des grandes universités et des centres de recherches, et s'élargit jusqu'au Centre Essonne. Outre les pôles parisiens d'innovation, se localisent là de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et technologique, concentrés au sein de quatre pôles qui développent de nombreuses synergies industrielles à conforter et à mettre en réseau : Vallée scientifique de la Bièvre, Évry-Génopôle, Massy-Courtaboeuf-Plateau de Saclay et Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines-Vélizy.

Le territoire de la Vallée scientifique de la Bièvre, porté notamment par les communautés d'agglomération du Val de Bièvre, des Hauts de Bièvre et sud de Seine, ainsi que par la Ville de Paris, est un territoire stratégique du SDRIF. Il appuie son développement sur ses résidences universitaires, notamment

la cité universitaire internationale de Paris, le Commissariat à l'énergie atomique et le site de l'ancienne École normale supérieure, la recherche médicale, le pôle de compétitivité Medicen Santé et plusieurs grandes écoles. À ce titre, autour de l'Institut Gustave Roussy et en lien avec le cancéropôle et le pôle de compétitivité Medicen, un campus alliant recherche, innovation, implantation d'entreprises de santé sera développé, confirmant la vocation de ce territoire.

Le SDRIF définit plusieurs orientations pour ce territoire.

Son développement économique et universitaire tourné vers la recherche scientifique et la santé devra être conforté. La résidence universitaire d'Antony, située à proximité immédiate d'infrastructures de transports en commun, doit se voir garantir l'usage de ses sols à l'hébergement étudiant. Le territoire dispose d'importants secteurs mutables en bordure de la RN7 et de la RN20 qui devront être mobilisés également pour la construction de logements. Cela suppose d'améliorer les liaisons transversales est/ouest et de réduire les coupures et nuisances générées par les grandes infrastructures routières. L'important potentiel d'espaces de respiration présent sur ce territoire devra être valorisé : jardins et parcs publics, coulée verte. Le projet de réouverture de la Bièvre devra être poursuivi.

Le territoire de Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines est un territoire stratégique du SDRIF. L'État lui a donné le statut d'opération d'intérêt national, sur un périmètre de 49 communes, en vue de géné-

rer de nouveaux emplois très qualifiés au contact des centres universitaires et de recherche. Il est prévu des développements importants, avec notamment un ou plusieurs campus technologiques de niveau mondial en appui sur les centres d'enseignement supérieur et de recherche scientifique et bien reliés à Massy. L'ambition fixée par l'État à ce territoire est de favoriser la création de 100 000 emplois en trente ans, dont 40 % dans les hautes technologies.

Le SDRIF définit plusieurs orientations pour ce territoire.

Lié aux pôles de compétitivité System@tic et Mov'eo, en lien avec Haute-Normandie et Basse-Normandie, le développement économique devra s'appuyer largement sur le potentiel de développement et de requalification des ZAE existantes.

Pour loger à proximité les actifs déjà présents et les 100 000 à accueillir selon l'État, un rythme de construction annuel de 5 000 logements sur l'ensemble du territoire et sur la durée de l'opération serait nécessaire. Le SDRIF conditionne l'ajustement du nombre d'emplois à accueillir à la réalisation concomitante, à due proportion, des logements diversifiés tenant compte de l'existant, du respect de la loi SRU et de l'objectif régional de 30 % assigné à ce territoire.

Cette ambition devra être compatible avec la préservation et la valorisation des ressources naturelles en respectant la fragilité des écosystèmes, la qualité de vie et la qualité exceptionnelle des terres agricoles sur le plateau de Saclay. À ce titre, au moins 2 300 ha de surface agricole utile, dont environ 200 ha au

nord-ouest de Toussus-le-Noble devront être préservés sur le plateau de Saclay (à savoir les communes de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay ainsi que les communes de Guyancourt, Buc, Toussus-le-Noble, Chateaufort, Les Loges-en-Josas, Bièvres) dans l'objectif du maintien de l'agriculture périurbaine.

Le renforcement de l'urbanisation de ce secteur doit se localiser essentiellement sur les pôles urbains de Massy-Palaiseau, Saint-Quentin-en-Yvelines et Vélizy Satory. Par ailleurs, de nouveaux quartiers urbains de taille limitée, des campus denses et compacts verront le jour en contiguïté des vallées, notamment sur la frange sud du plateau de Saclay. Le secteur de Massy-Palaiseau doit viser la densification urbaine, en cohérence avec le pôle économique qu'il constitue et sa qualité de desserte en transports collectifs.

Le pôle d'Orly-Rungis-Nord Essonne, territoire stratégique du cœur d'agglomération du faisceau Sud doit contribuer au développement et à l'attractivité de l'ensemble de l'Île-de-France sud, en lien avec les pôles de Massy/Saclay/Palaiseau/Versailles/Saint-Quentin et d'Évry-Centre Essonne. Le rôle des universités d'Évry/Val d'Essonne et d'Orsay est majeur dans la structuration et le rayonnement du «Cône sud de l'innovation», qui s'impose d'autant plus aujourd'hui que l'Université d'Évry/Val d'Essonne doit être intégrée dans le PRES qui s'est constitué autour de l'université de Paris 11.

L'ensemble Versailles Grand Parc/Saint-Quentin-en-Yvelines est une composante importante du territoire, relevant de l'opération d'intérêt national. L'agglomération de Saint-Quentin s'est hissée au rang de grand pôle d'emplois métropolitain (plus de 100 000 emplois aujourd'hui) et participe au rayonnement international de l'Île-de-France.

Elle devra affirmer ce rôle, tout en renforçant sa fonction d'accueil résidentiel, en visant la densification urbaine, et en lien avec de nouveaux équipements structurants d'envergure régionale. Elle devra accueillir le futur vélodrome couvert, et connaîtra une desserte en transports en commun améliorée.

L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est définie par le SDRIF comme territoire stratégique.

Le site de Versailles-Satory présente des enjeux particuliers et est inscrit au SDRIF en secteur d'urbanisation conditionnelle pour sa partie ouest. Il est en effet concerné par le pôle de compétitivité Mov'eo et participe ainsi du pôle d'affaires, d'échange et de recherche de Versailles Saint-Quentin.

«Saint-Quentin-en-Yvelines-Versailles-Vélizy-Massy-Saclay : permettre l'essor d'un pôle d'excellence industrielle et technologique de dimension internationale contribuant à la compétitivité de l'Île-de-France.»

Contribution du Conseil général des Yvelines au SDRIF

L'ouverture à l'urbanisation sera conditionnée à la réalisation synchrone d'un transport collectif en site propre entre Saint-Cyr RER et Versailles-Chantiers. Les continuités écologiques devront être préservées.

La réalisation de ces objectifs devra s'accompagner d'un renforcement très important des capacités des transports en commun. Le TSCP en bus Saint-Quentin-en-Yvelines-Massy, dont l'infrastructure est réalisée jusqu'à Chateaufort et programmée entre Massy et l'École polytechnique à Palaiseau, devra être rapidement complété. Pour améliorer la liaison entre l'est et l'ouest de ce vaste territoire, en cohérence avec la réalisation de nouveaux quartiers urbains denses et compacts, l'évolution de ce TSCP bus vers un transport plus structurant sur le même site, de type tram, sera étudiée, en lien avec le réseau régional actuel et futur (tangentiels ouest et sud). Un réseau de transport plus local, dépendant de la délimitation des futurs secteurs d'urbanisation sera greffé sur ces réseaux existants. Les infrastructures routières et les circulations douces seront pensées en complémentarité avec les réseaux de transport en commun, à l'échelle du territoire Massy-Saclay-Versailles-Saint-Quentin. Le projet d'aménagement de la RD36, initié par les collectivités locales, est un élément majeur du futur maillage routier. La proposition de l'État pour l'autoroute A126 ne reçoit pas l'adhésion de la Région.

Le projet de déviation de la RN20 dite «C6» est abandonné.

À proximité immédiate du territoire Massy-Palaiseau-Saclay-Versailles-Saint-Quentin, la

ville des Ulis est définie par le SDRIF comme site prioritaire.

Le territoire Centre Essonne-Seine Orge, autour d'Évry, est un territoire stratégique du SDRIF. Il constitue l'un des principaux sites du «Cône de l'innovation» du Sud francilien (avec l'université Évry/Val d'Essonne, le Gépôle composante du pôle de compétitivité Medicen Santé, et le pôle de compétitivité Systém@tic). Pôle économique de niveau international et pôle d'emploi majeur du faisceau Sud, le territoire Centre Essonne-Seine Orge poursuit sa restructuration en porte d'entrée sud de l'agglomération centrale, en lien avec Orly et les territoires relevant des opérations d'intérêt national. Il profite de l'action de l'agence d'urbanisme et de développement Essonne-Seine Orge.

Le SDRIF définit plusieurs orientations pour ce territoire.

Son développement économique, au sein d'un corridor de l'innovation formé de la RN104, Évry-Corbeil et le Val d'Orge, ainsi que sa régénération urbaine autour de plusieurs sites de projets devront être confortés afin que le territoire participe fortement au fonctionnement métropolitain.

Les fortes capacités foncières du territoire devront être mobilisées pour la production de logements permettant les parcours résidentiels. Le site de l'hippodrome d'Évry est inscrit en secteur d'urbanisation conditionnelle : un projet urbain devra être envisagé dans le cadre d'une programmation couvrant également l'ancien site Lu, dans une perspective de reconversion d'activités économiques, et

le secteur de Ris-Orangis/Bois de l'Épine, destiné à constituer un quartier dense en logements et services, afin d'assurer la cohérence de l'aménagement du secteur, la biodiversité du site, en complémentarité avec l'écosystème du bois de Saint-Eutrope, et une bonne desserte en transports collectifs. Le plateau de Vert-le-Grand est également inscrit en secteur d'urbanisation conditionnelle : l'ouverture – nécessairement modérée – à l'urbanisation est conditionnée à la réalisation d'un transport en commun en site propre et à la prise en compte du devenir de l'activité agricole et de la biodiversité du site.

Le réseau régional de transport en commun devra être renforcé par plusieurs projets importants : la Tangentielle sud en tram train entre Corbeil, Évry, Massy et Versailles, la réalisation de la liaison Arc-Express, l'achèvement du bouclage du Grand Tram, le tramway Villejuif – Juvisy-sur-Orge. D'autres projets de transports en site propre sur voirie complèteront le dispositif pour la desserte des bassins de vie notamment Porte d'Orléans-Massy-Arpajon et Évry-Courtaboeuf-Les Ulis.

La plate-forme logistique multimodale d'Évry-Corbeil pour les granulats sera confortée.

Le territoire Centre Essonne-Seine Orge devra participer également au développement touristique francilien.

Au sein du territoire Centre Essonne-Seine Orge, les agglomérations d'Évry-Corbeil et de Grigny-Viry-Châtillon sont des sites prioritaires du SDRIF.

À la jonction des dynamiques territoriales de Massy-Saclay, du territoire Centre Essonne-Seine Orge, de la Vallée scientifique de la

Bièvre et de Seine Amont, le pôle d'Orly-Rungis est un pôle majeur pour l'Île-de-France. Son aménagement est l'objet de réflexions portées par les départements de l'Essonne et du Val-de-Marne et est engagé avec les acteurs locaux.

Favoriser un développement urbain harmonieux et respectueux de son environnement

Le faisceau est déjà riche en emplois supérieurs et en logements pour les couches moyennes et supérieures. Il sera nécessaire de développer conjointement une offre de logement abondante et diversifiée pour répondre à tous les besoins du territoire et aux besoins régionaux.

La partie sud du cœur d'agglomération est densément peuplée et riche d'activités économiques qualifiées. Le territoire du Val de Seine, autour de Boulogne et d'Issy-les-Moulineaux, connaît un développement tertiaire déjà largement engagé, appuyé sur le pôle du 15^e arrondissement de Paris, orienté vers la communication et l'audiovisuel. Le SDRIF définit comme orientation d'accompagner ce développement, dans les projets urbains en cours de définition, par un effort important en termes de construction de logements, notamment en termes de logement social, et de valorisation des berges de Seine. Le SDRIF définit plusieurs orientations pour les pôles ruraux du faisceau Sud tendant à se structurer en «Arc vert sud francilien».

Cet «Arc vert sud», reliant Fontainebleau à Rambouillet, présente d'importants potentiels, tant en matière d'environnement, de

cadre de vie que de développement économique, qui peuvent se combiner afin de contribuer à la dynamique régionale.

En termes de qualité de vie, il importe de valoriser la diversité des aménités et cadres de vie que cet arc sud peut offrir à tous les Franciliens. Ce territoire présente en effet un potentiel patrimonial et environnemental remarquable. Continuité «verte» exceptionnelle à l'échelle du proche Bassin parisien, il fait le lien entre deux pôles structurants complémentaires (Rambouillet, Fontainebleau), entre deux parcs naturels régionaux (Gâtinais français et Haute vallée de Chevreuse), entre toutes les villes royales du Sud francilien. Il bénéficie ainsi d'un important potentiel autour des loisirs de plein air, de la découverte du patrimoine bâti ancien et des parcs et jardins, à développer en complémentarité de l'offre offerte par le cœur d'agglomération. En matière de développement économique, ce territoire jouant un rôle majeur dans l'activité agricole francilienne et l'approvisionnement alimentaire de l'agglomération centrale, il importe de valoriser les productions agricoles, de tirer parti du grand bassin de consommation métropolitain par un renforcement des liens entre producteurs et consommateurs et de développer parallèlement les écofilières agricoles.

Le développement d'une filière autour du tourisme francilien et la valorisation de la production agricole doivent par ailleurs s'accompagner d'une politique de soutien aux activités économiques portées par le tissu de PME-PMI et par le développement d'une nouvelle filière autour des éco-industries.

Cela suppose au préalable de renforcer la mobilité sur ces territoires au travers d'une politique de transport collectif adaptée et d'organiser des centralités urbaines fortes, capables de limiter l'étalement urbain et d'assurer un développement de l'économie de services.

Rambouillet, Milly-la-Forêt, Dourdan et Étampes sont pour le SDRIF des territoires stratégiques, polarités urbaines structurant la partie hors agglomération du faisceau et, pour les dernières, des sites prioritaires. Ces pôles d'emploi, de services et d'offre de logements sont à conforter de façon à renforcer le développement économique de ce territoire hors agglomération, tout en évitant un étalement trop important de l'urbanisation dans des bourgs et villages non desservis par les transports en commun.

Le pôle de compétitivité «Cosmetic Valley» autour de Rambouillet devra être conforté. Les activités liées au tourisme et aux loisirs sportifs, aux services à la personne, aux éco-industries et écofilières agricoles devront être développées autour d'Étampes, de Dourdan et d'Ablis.

Le faisceau bénéficie d'un environnement naturel et rural de grande qualité que confortent et renforcent les parcs naturels régionaux de la Haute vallée de Chevreuse et du Gâtinais français.

La traversée par des infrastructures de transport et l'urbanisation partielle des grands espaces ouverts du faisceau Sud sont susceptibles de fragiliser l'activité agricole. La pérennité d'une agriculture périurbaine au sein du faisceau Sud devra être assurée. Elle

dépend du maintien d'exploitations économiquement rentables à l'écart des pressions urbaines, suffisamment grandes et aussi peu morcelées que possible, tout en rapprochant les exploitations des consommateurs urbains proches (programmes agriurbains).

L'ouverture à l'interrégional

Le faisceau Sud met l'Île-de-France en relation avec le Sud-Ouest européen via l'autoroute A10 et la ligne à grande vitesse ouest (qui a son terminus à Paris-Montparnasse, avec une gare à Massy et un lien au réseau TGV par une branche du RER C). Ce rôle de porte sud-ouest européenne devra être conforté par une nouvelle liaison à grande vitesse entre Massy et la rive de la Seine, avec une gare à l'aéroport d'Orly.

L'accès aux pôles d'interconnexion (gares de Montparnasse, Massy Palaiseau, Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines, aéroports internationaux) constitue un enjeu majeur des relations interrégionales. L'hypothèse d'un contournement ferré fret ouest depuis la Haute-Normandie, et au sud par l'électrification totale programmée de la ligne Tours/Dijon, est de nature à limiter la saturation des lignes en Île-de-France.

Dans la région Centre, l'axe ferroviaire Rambouillet-Maintenon-Chartres accueille un nombre croissant d'actifs employés dans le faisceau Sud et qui n'arrivent pas à s'y loger. La position de carrefour logistique de Chartres s'y affirme, avec des plates-formes routières qui peuvent difficilement s'implanter plus près de l'agglomération parisienne.

Les risques de poursuite du desserrement de

l'urbanisation au-delà des limites franciliennes entraînent la nécessité d'une coordination de part et d'autre pour en assurer la maîtrise, dans un objectif partagé de développement durable.

La continuité des liaisons biologiques entre les régions est un enjeu pour la préservation de la biodiversité. Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la nappe phréatique de la Beauce en est un autre, partagé avec l'Île-de-France. La promotion du tourisme vert devra être un objectif commun. Le pôle de compétitivité «Cosmetic Valley» concerne surtout l'Eure-et-Loir, mais aussi le sud des Yvelines, et devrait favoriser l'implantation ou le développement d'entreprises de la filière cosmétique.